

# Affaires Familiales

Émilie Rousset

Création 2025

Dispositif scénographique Nadia Lauro  
Musique Carla Pallone

Pièce pour 7 interprètes



# **AFFAIRES FAMILIALES**

Création 2025

**Durée envisagée :** 2h15

**Conception, écriture, mise en scène :** Émilie Rousset

**Avec :** Saadia Bentaieb, Antonia Buresi, Teresa Coutinho, Ruggero Franceschini, Emmanuelle Lafon, Núria Lloansi, Manuel Vallade

**Conception du dispositif scénographique :** Nadia Lauro

**Musique :** Carla Pallone

**Collaboration à l'écriture :** Sarah Maeght

**Création lumière :** Manon Lauriol

**Cheffes opératrices :** Alexandra de Saint Blanquat et Joséphine Drouin Viillard

**Cadreur additionnel Italie :** Tommy

**Cadreuse additionnelle Espagne :** Maud Sophie

**Montage :** Carole Borne, avec le renfort de Gabrielle Stemmer

**Assistante à la mise en scène :** Elina Martinez

**Dispositif son :** Romain Vuillet

**Régisseur plateau & régie générale :** Jérémie Sananes

**Régie son et vidéo :** Louis Darde

**Costumes :** Andrea Matweber

**Le texte de la pièce** est écrit à partir d'entretiens réalisés avec des avocat-es, justiciables, responsables associatifs et parlementaires, notamment Fabíola Cardoso, Davide Chiappa, Anne Lassalle, Caroline Mécarry, Lilia Mhissen, Isabel Moreira, Pauline Rongier, Hansu Yalaz, Marco Zabai, Neus Aragonès, Alice Bouissou, Véronique Chauveau, Michele Giarratano, Agnès Guimet, Montse Martí, Diodio Metro, Joana Mortaga, Luca Paladini, Morghân Peltier, Jennifer Tervil, Agathe Wehbé, les équipes du Parloir Père-Enfants ARS95, des associations Adepape95-Repairs!95, Protéger l'enfant, de la Oficina de comunicació de la Policia de la Generalitat – Mossos d'Esquadra.

Production Centre Dramatique National Orléans / Centre-Val de Loire, initiée par la Compagnie John Corporation (conventionnée par la DRAC Ile-de-France et par la Région Ile-de-France), avec l'aide précieuse du bureau de production Les Indépendances (Colin Pitrat et Hélène Moulin-Rouxel)

Coproduction Points communs - Nouvelle Scène nationale de Cergy-Pontoise ; Le Festival d'Avignon ; Le Volcan - Scène nationale du Havre ; Théâtre de la Bastille ; Le Lieu Unique Nantes ; La Comédie de Clermont-Ferrand Scène nationale ; Scène nationale de l'Essonne- Évry-Courcouronnes

## CALENDRIER DE PRODUCTION

**Répétitions** : Décembre 2023 CND - Centre National de la Danse à Pantin ; Février 2024 Point Commun, Scène Nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise ; Juin 2024 Le Volcan Scène nationale du Havre ; Mai-Juin 2025 Dramatique National Orléans /Centre-Val de Loire

**Création** : Festival d'Avignon - Juillet 2025

### **Tournée saison 25/26 :**

Du 9 au 17 juillet 2025 : Festival d'Avignon (Chartreuse de Villeneuve lez Avignon) – Création

Du 19 septembre au 3 octobre 2025 : Théâtre de la Bastille Paris (Festival d'Automne)

Du 7 au 8 octobre : le Lieu Unique, Scène Nationale – Nantes

Les 3/4/5/6 et 10/11/12 décembre 2025 : CDN Orléans / Centre- Val de Loire

Du 11 au 12 février : Points communs - Nouvelle Scène nationale de Cergy-Pontoise

Du 12 au 13 mars 2026 : Le Volcan - Scène nationale du Havre

Du 18 au 20 mars : Scène Nationale de l'Essonne – Évry-Courcouronnes

# **AFFAIRES FAMILIALES**

## Résumé

*Affaires familiales*, le nouveau spectacle d'Émilie Rousset, nous invite dans le quotidien de cabinets d'avocates spécialisées en droit de la famille. Son théâtre, qui se caractérise par un geste de déconstruction de la parole à partir d'archives et de témoignages, se met cette fois à l'écoute de lieux où des récits intimes se transforment en dossiers judiciaires pour être présentés devant les juges. Des histoires ordinaires de divorce mais aussi, plus tragiques, de violences intra-familiales ou d'inceste. Le champ des affaires familiales a notablement évolué ces dernières années sous l'effet des nombreux bouleversements qui traversent la société et font évoluer les lois : ainsi le sujet de la filiation et du modèle familial, traditionnel bastion des forces conservatrices, est devenu le terrain de nouveaux enjeux sociaux et politiques. C'est tout cela qui transparait à travers les récits des avocates qu'Émilie Rousset a rencontrées, ainsi que la capacité de l'institution judiciaire à y faire face. Avec plusieurs acteurs au plateau - dont ses fidèles complices Antonia Buresi, Emmanuelle Lafon et Manuel Vallade - à travers un dispositif scénographique conçu par Nadia Lauro qui intègre la vidéo, Émilie Rousset donne à entendre les mots des avocates, ce qu'elles disent mais aussi ce qu'elles ne disent pas. Elle questionne la spécificité de cet espace d'échange et de transformation de la parole qu'est leur cabinet ainsi que sa propre relation au sujet. Comme dans ses précédents spectacles, le sens naît du décalage : la transposition sur la scène de théâtre, et la distance opérée par le travail de montage des propos recueillis, offrent un angle inattendu pour considérer le sujet.

# PRÉSENTATION DU PROJET

Entretien Maïa Bouteillet, Émilie Rousset

## **Quel est le point de départ d'*Affaires Familiales* ?**

A l'origine de mes spectacles, il y a souvent des rencontres. Cette fois, il s'agit de plusieurs avocates spécialisées en droit de la famille : Caroline Mecary, avocate pionnière de l'homoparentalité qui pratique depuis 20 ans le droit des familles ; Pauline Rongier qui dédie son cabinet à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ; le cabinet Véronique Chauveau et associés qui est spécialisé dans les enlèvements internationaux d'enfants ; Anne Lassalle qui est avocate d'enfants. Les rencontres avec ces professionnelles engagées ont été très riches, leurs histoires, les cas qu'elles décrivent, portent des réflexions fortes sur notre société et sur la justice. Je vois aussi leurs cabinets comme un lieu d'interface de langages : les gens y viennent avec des histoires très intimes à partir desquelles les avocates préparent des dossiers pour aller devant les juges. Cela va du partage de l'autorité parentale, à l'adoption, aux divorces avec accord amiable à des histoires beaucoup plus tragiques, des cas de violences intra-familiales ou d'inceste. C'est un lieu où au départ on vient raconter son histoire et chercher de l'aide, c'est presque proche du cabinet de psy. L'avocat est celui qui va structurer cette histoire en dossier présentable à la justice, qui s'appuie sur des lois, une jurisprudence, des preuves, mais où doit quand même transparaître une humanité et une histoire singulière. Il y a transformation du récit dans l'optique d'être présenté à l'institution judiciaire, laquelle transforme à son tour ce récit en un jugement dont l'application va configurer la société. C'est cette chaîne des histoires et la portée qu'elles ont qui m'intéresse.

## **Vous avez choisi une juridiction bien spécifique ?**

Cette juridiction, celle des affaires familiales, touche à la famille, aux représentations genrées, à la filiation, au mode de reproduction et à l'enfant. Les modèles ont évolué et bougeront encore. Or, dès qu'on touche à la famille, quelque chose s'affole dans la société. On l'a vu avec les débats soulevés par le PACS en 1999, ou pour l'adoption de la loi ouvrant la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes en 2021. Les forces réactionnaires hurlent vite à la catastrophe anthropologique. On le voit avec les fortes résistances institutionnelles que rencontrent aujourd'hui les associations pour faire avancer la prise en charge des violences intra-familiales et la reconnaissance des incestes. À quoi ressemble une pratique quotidienne de ces sujets à notre époque ? Comment se situe la justice face à ces problématiques de société ? Jusqu'à quel point les lois et les pratiques évoluent-elles ? C'est la réalité de la société qui vient frapper à la porte de ces avocates, sur les questions de nouvelles structures familiales, de violences, de lenteur de la justice, de protection de l'enfance... C'est un endroit de réflexion un peu vertigineux entre des histoires très personnelles et la configuration d'une société telle qu'elle existe, telle qu'on la rêve, telle qu'elle n'est plus.

## **Quel autre aspect vous intéresse dans ce sujet ?**

Après avoir travaillé sur le procès de Bobigny et plus récemment, écouté les réactions aux mouvements MeToo je trouve qu'il y a un aveuglement et une méconnaissance du système judiciaire. Un des arguments massue récurrent c'est qu'« il faut faire confiance à la justice, laisser la justice faire son travail»... Il y a bien une institution dans laquelle, on peut croire avec force et engagement, mais les lois,

surtout sur des sujets de société, sont vouées à être modifiées continuellement, dans leur écriture ou dans leur interprétation. Le procès de Bobigny en apporte un bel exemple : c'est l'histoire d'une poignée de militantes qui se sont fédérées autour d'un problème crucial, celui du droit des femmes à disposer de leurs corps et à choisir leur maternité. Elles ont fait pression, elles ont fait des coups d'éclat, elles ont milité pour que la loi change, pour que les politiques s'en emparent, légifèrent et que l'on construise différemment la société... Une société plus égalitaire, qui permet aux femmes de sortir du domestique et d'investir le champ social. Sans les militantes et les activistes des années 1970, rien n'aurait bougé. L'évolution des mœurs précède les lois. Très récemment il a fallu la déflagration du MeToo inceste pour faire évoluer les lois sur le viol sur mineur... Ce sont des prises de paroles hors de l'institution judiciaire et des actions militantes de longue haleine qui ont fait bouger les législateurs et l'application des lois.

### **Donc *Affaires familiales* s'inscrit dans la suite de *Reconstitution* : le procès de Bobigny et en réaction aux soubresauts de MeToo ?**

Il y a un sujet de société fort autour des questions posées par la nouvelle vague de féminisme, des voix qui s'élèvent et m'intéressent. L'égalité homme femme, le respect des libertés de chacun et chacune, est aujourd'hui réclamé jusque dans les sphères les plus intimes et privées. Autrefois notre code civil instaurait dans la famille la puissance paternelle et l'autorité du mari, il en reste encore quelques traces dans les juridictions et dans la société. Il y a aussi l'institution judiciaire à laquelle nous n'avons, pour la plupart d'entre nous, que très peu affaire directement. En France l'enseignement du droit est une option au lycée et une orientation spécifique après le bac. Nul n'est censé ignorer la loi mais quand une personne est confrontée à la justice dans son parcours de vie, elle se trouve souvent face à un système qui la dépasse, dont elle ne connaît absolument pas les rouages et qui peut être défaillant, notamment par manque de moyens. Il y a une violence institutionnelle qui s'exerce sur les gens qui y sont confrontés comme sur ceux qui y travaillent. En 2021, les avocats ont mené une grève inédite et la même année plus de trois mille juges ont signé une tribune dénonçant « la discordance entre la volonté de rendre une justice de qualité et la réalité du quotidien ». Récemment beaucoup de films se sont emparés de l'institution judiciaire, « *Saint Omer* », « *Anatomie d'une chute* », « *Le Procès Goldman* », je pense qu'il y a un besoin d'interroger ce sujet.

### **Allez-vous utiliser des récits de clients du cabinet ?**

L'écriture d'*Affaires Familiales* s'inscrit dans une démarche documentaire qui inclut une part d'inconnu et de découvertes. Le point de départ sont les rencontres avec ces avocates, leurs pratiques, leurs parcours, leurs réflexions, les exemples concrets de leurs affaires. Je vais suivre certains dossiers, assister à des audiences, je souhaite également rencontrer des juges. Il y a aussi ce lieu, le cabinet, dont les murs sont remplis d'épais dossiers qui sont autant d'histoires de vies qu'on imagine. Ça me plaît d'avoir accès à tout ça par le filtre du regard spécifique des avocates. Je ne vais pas forcément chercher à produire toute la palette des points de vue. J'aime aussi qu'il y ait un hors champ aux spectacles, ça laisse une place aux spectateurs, à l'imaginaire, aux désaccords. Je fais beaucoup de recherche en amont des entretiens mais je découvre toujours des interlocuteurs dont je n'avais pas idée au commencement du processus. En ce moment je rencontre des associations qui travaillent autour de l'institution judiciaire : Repairs95! qui vient en aide aux jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, Parloir Père-Enfants qui encadre et accompagne les enfants à ces rencontres,... Les prochains entretiens filmés seront au sein de ces associations où j'ai rencontré une autre parole et un tout autre décorum. Je vais aussi aller faire des entretiens dans d'autres pays européens.

### **Pourquoi étendre la recherche à d'autres pays européens ?**

L'Espagne a réussi à faire régresser les violences intra-familiales et le nombre de féminicides en créant des juridictions spécialisées. C'est ce que réclame une partie des militants et militantes en France, pour avoir une meilleure formation des intervenants, pour éviter que les prises de décisions se perdent entre les différentes juridictions. Je serai en Espagne prochainement pour la tournée d'une de mes pièces, je vais faire des entretiens sur place. Je dois aussi me rendre en Italie où Giorgia Meloni est notamment revenue sur les actes de naissance des enfants qui ont deux mères. C'est une régression dramatique. L'Écosse, elle, est précurseuse depuis plus de vingt ans et a inscrit dans la loi le délit de contrôle coercitif alors qu'on commence tout juste à parler de cette notion en France. Cela met en relief que les problématiques liées aux représentations de la famille, à la place de l'enfant, aux traitements des violences dans la sphère privée, ne sont pas liées à des libertés individuelles et des problèmes intimes mais bien à des choix politiques et à une vision de la société.

### **Dans vos spectacles, il y a un tout un jeu entre le dit et le non-dit, une forme de déconstruction et souvent beaucoup d'humour qui vient s'immiscer. Or tout ce que vous dites là est très sérieux ?**

L'humour arrive parce qu'on retranscrit au plateau des pensées en vie et en mouvement. Il y a de l'accident, de la contradiction, de l'incompréhension. Cela provient de la rencontre humaine, de l'oralité retravaillée et décontextualisée sur une scène de théâtre. Il y a une mise à la loupe de ce qui se joue dans les plis du langage. De ces histoires tragiques s'échappent de l'inconscient, des liens inattendus, du déni, de l'obstination. Le dispositif initial de recueil de la parole est très important parce que cela donne une nature de parole spécifique. Je fais un théâtre qui travaille sur l'oralité, c'est-à-dire qu'on rejoue ce qui est dit mais surtout une pensée que se déploie, se partage, échappe. C'est aussi ce qui percute mon personnage d'intervieweuse qui donne une matière théâtrale. Dans tous mes spectacles j'essaie de traiter de la rencontre de l'auteur avec son sujet. Mes pièces sont écrites en suivant la même trajectoire que celle que je fais, elle retranscrit ce qui me passionne, m'interpelle, me décontenance... La spécificité pour cette pièce, c'est que je ne démarre pas de zéro, j'ai un positionnement de départ plus engagé et je vais à la rencontre de personnes porteuses d'un discours qui l'est aussi.

### **Vous travaillez avec la scénographe Nadia Lauro, quelles sont vos pistes ?**

J'ai très vite parlé à Nadia de la vidéo, du fait que j'allais filmer et que j'aimerais qu'elle crée un espace qui puisse accueillir l'archive et son *reenactment* au plateau. Pour la réalisation des images, j'ai beaucoup regardé les installations vidéo de Bruce Nauman : ces mouvements répétés qui prennent un autre sens, ces corps démultipliés avec toujours un changement d'angle, de taille, de couleur. Je reconnais quelque chose de la fragmentation des récits qu'opère l'institution judiciaire. Une vie qui paraissait linéaire est convertie en dossier, se retrouve fragmentée, zoomée, reprise et mise en pièces par le contradictoire. Avec Nadia, nous avons parlé d'un dispositif qui éclate et démultiplie les corps, les récits, les angles de vue.

*Propos recueillis par Maïa Bouteillet*

# Émilie Rousset - Metteuse en scène

Émilie Rousset est une metteuse en scène française qui utilise l'archive et l'enquête documentaire pour créer des pièces, des installations et des films. Elle collecte des vocabulaires, des idées, des mouvements de pensée et invente des dispositifs où des acteurs incarnent ces paroles. Elle développe une écriture du montage qui joue du décalage entre le document et sa mise en scène pour mieux explorer les archives de nos sociétés contemporaines.

Après *Rencontre avec Pierre Pica* qui met en scène son dialogue de trois ans avec le linguiste, elle coécrit avec Maya Boquet *Reconstitution : Le Procès de Bobigny* autour du célèbre procès mené par Gisèle Halimi. Elle s'associe avec la cinéaste Louise Hémon et cosigne *Rituel 4 : Le Grand Débat* écrit à partir des débats télévisés de la présidentielle, *Les Océanographes* qui explore les archives d'Anita Conti et *Rituel 5 : La Mort* où huit jeunes comédiens rejouent des rencontres avec des spécialistes du funéraire. Toujours avec Louise Hémon elle coréalise une série de courts-métrages, *Les rituels*, projetée notamment au Centre Pompidou, à la Cinémathèque Française et au Festival Côté Court.

Ses spectacles sont invités dans des nombreux musées (Centre Pompidou, MUCEM, Grand Palais), elle est artiste associée dans plusieurs Scènes Nationales (Le Lieu Unique à Nantes, Le Volcan au Havre, Points communs à Cergy-Pontoise), elle est régulièrement invitée au Théâtre de la Bastille, au T2G CDN de Gennevilliers, ses pièces sont présentées sur plusieurs éditions du Festival d'Automne à Paris et ont été soutenues par la Fondation d'entreprise Hermès dans le cadre de New Settings et Transforme.

Dernièrement elle a conçu une des pièces de *Paysages Partagés*, œuvre collective curatée par Caroline Barneaud et Stefan Kaegi, qui s'est jouée entre champs et forêts dans huit pays européens. La pièce a été présentée en Suisse au Théâtre Vidy Lausanne, en France au Festival d'Avignon, en Allemagne au Berliner Festspiele de Berlin, en Italie à Zona K avec le Piccolo Teatro di Milano Teatro d'Europa de Milan, en Slovénie à Bunker à Ljubljana, en Espagne à Temporada Alta à Gérone, en Autriche à Tangente St. Pölten, au Portugal avec Culturgest à Lisbonne.

Pour sa prochaine création, *Affaires Familiales*, elle réunit sept acteurs européens, et va à rencontre d'avocates et de justiciables dans plusieurs pays. Cette nouvelle pièce sera créée au Festival d'Avignon 2025 et reprise au Théâtre de la Bastille dans le cadre du Festival d'Automne à Paris. Elle travaille également à une pièce pour l'extérieur, *Alouettes - pièce de champ* qui sera créée au Théâtre Vidy Lausanne en 2026.

Elle est artiste directrice du CDNO - Centre Dramatique National d'Orléans. Son projet réunit un collectif d'artistes européens, et propose une biennale dédiée à des œuvres qui s'aventurent hors de l'enceinte du théâtre. Elle développe une programmation au plus près de la création contemporaine, avec une attention particulière aux formes documentaires et performatives.

# Notes d'intention scénographiques

Nadia Lauro, 29 décembre 2023

À l'écoute des interviews menées par Émilie Rousset, certains mots m'interpellent, me traversent, un écho à la future scénographie du projet.

"Réceptacle", "porte-voix", "passeur" sont les termes utilisés par Caroline Mecary et Hansu Yalaz pour définir leur rôle d'avocates face aux personnes qui les sollicitent. J'aimerais que la scénographie soit cela : un porte-voix, une passeuse, un réceptacle qui génère des manières de voir et d'être ensemble particuliers...

Une scénographie plus précisément un dispositif qui met en scène une géographie des regards : ceux du public, des performeurs et des images vidéo.

Les spectateurs non protégés par le "quatrième mur".

Voir et être vu

Regardeur-regardé

Archives vidéo projetées, archives rejouées

Un dispositif bi-frontal.

Mais aussi,

Un dispositif d'écoute

Un dispositif de paroles

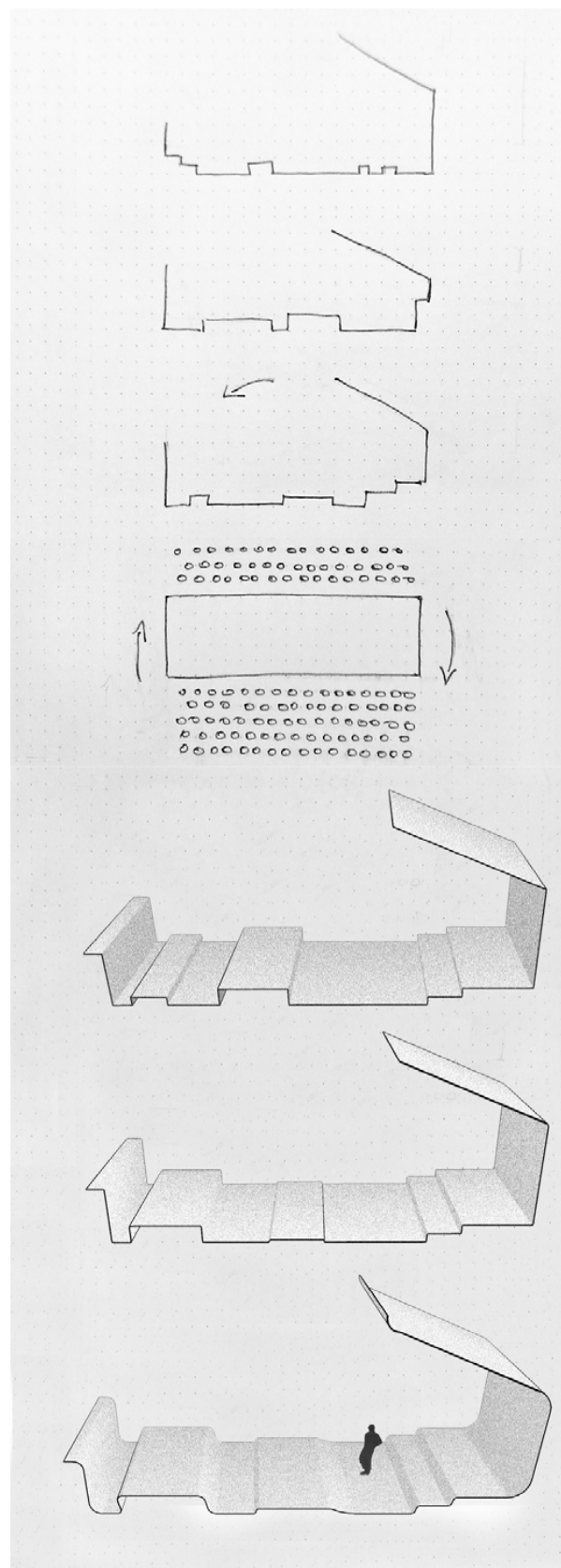
Un dispositif qui met en jeu des relations de pouvoir faisant écho aux architectures judiciaires. Le mobilier des salles d'audience (hauteurs des assises, directions des regards... ) orchestre un système de relations entre les êtres en présence qui pourrait être un support topographique et un terrain de jeu pour les comédiens.

La voix amplifiée La voix absorbée.

Le feutre pourrait être une option, le feutre c'est le son ; l'accueil, le recueil, l'absorption des sons, des voix.

J'imagine une longue et étroite feuille de feutre blanc dépliée d'un côté de la scène vers le côté opposé. Elle dessine une topographie mobile des corps, des images et des regards.

Cette page abstraite forme une ligne de partage entre le public en vis-à-vis. Elle oscille entre une partition à écrire, une pensée dépliée, un tribunal générique, une chambre, sur un plateau.



# CAPTURES D'ÉCRAN IMAGES Tournées SUR LE PROJET

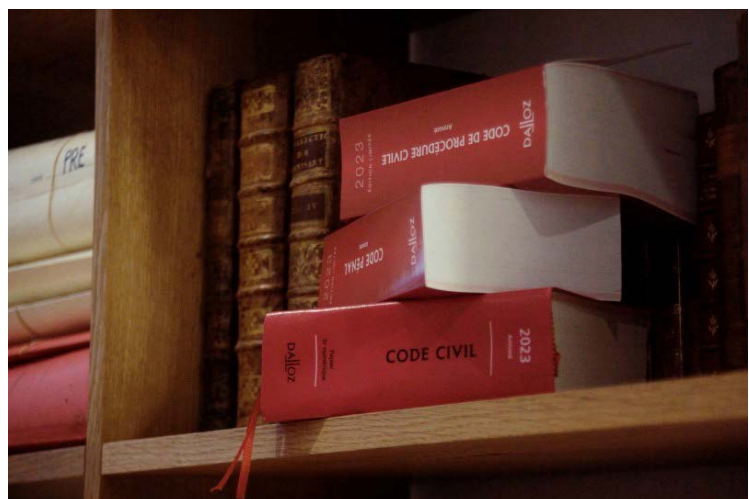
Cabinet de Caroline Mecary



Cabinet de Pauline Rongier



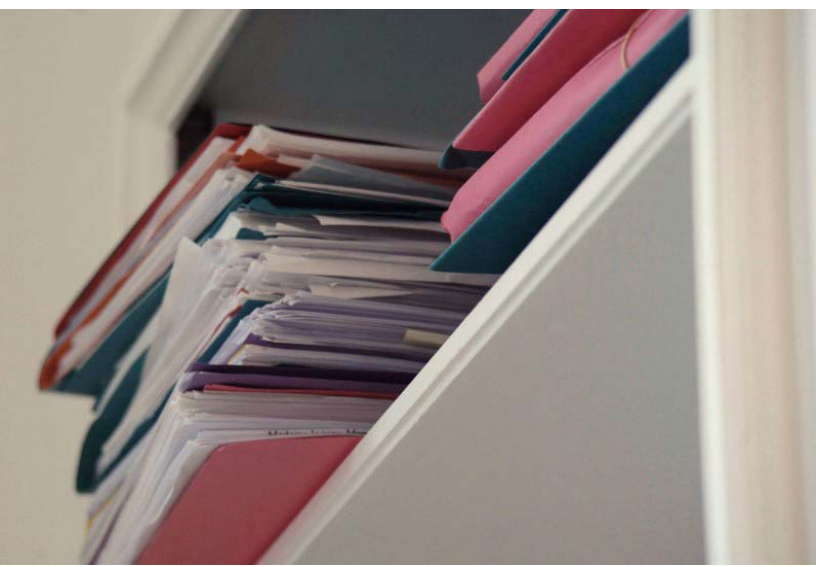
Cabinet Véronique Chauveau et associés - Avec Hansu Yalaz



Cabinet de Anne Lassalle



C0013.MP4 SRC TC: 19:28:55:18



# Extraits du texte

## Rencontre avec CAROLINE MECARY

Avocate pionnière de l'homoparentalité qui pratique depuis 20 ans le droit des familles

ÉMILIE ROUSSET : Alors par contre je n'ai pas pu lire *l'Amour et la loi*, parce que...

CAROLINE MECARY : C'est pas grave, c'est votre problème en fait, parce que ça permettait de nourrir vos questions.

ER : Mais oui, mais parce qu'en fait il n'est plus disponible en e-book. Nulle part. CM : Ah bon. Même en E-book, il n'est pas disponible...

ER : Non. Je n'ai pas pu l'acheter.

CM : Ah vous auriez dû me le dire, parce que... Oui bon. Non mais c'est dommage... ER : Non mais je le lirai après, j'ai quand même...

CM : C'est dommage mais. Bon bah écoutez. C'est pas grave. C'est parce que ça vous permettait vraiment de comprendre... à la fois d'où je viens, les raisons de mon engagement blablabla tout ça. C'est ça que ça vous permettait de faire. Mais bon. De toute façon, vous avez vos questions.

ER : Et puis vous allez me raconter CM: (Soupir) ouais..

ER : Pas tout ce que vous avez déjà écrit, je comprends.

CM : Non, j'ai beaucoup fait, beaucoup écrit, ouais. Donc, voilà. En fait je vous écoute.

ER : Bah. C'est gentil. J'ai envie de reprendre à une phrase que vous m'avez dite au téléphone. « L'avocat est celui qui écoute les récits et les met en forme par rapport à des lois qui peuvent être insuffisantes ».

CM : Oui. Oui. C'est vrai en fait. On est le réceptacle... Quand les gens viennent nous voir. Le justiciable qui vient nous voir. Il vient nous voir avec une problématique X Y. Il nous raconte sa vie. Et dans sa vie il y a un nœud, qui peut éventuellement être dénoué par l'application des règles de droit. Donc moi, je dis souvent que un : nous sommes les passeurs entre le justiciable qui ne connaît rien en droit et le juge qui est celui qui va trancher le litige. Donc c'est vraiment, on a ce rôle de passeur, ce rôle de porte-voix. Sans être néanmoins un perroquet. Non mais c'est vrai, je vous assure que c'est absolument vrai. Aujourd'hui on a une problématique de formation insuffisante de jeunes confrères qui reprennent mot à mot ce que leur a dit le client. Donc je veux dire, ils perdent toute crédibilité. On ne peut pas reprendre ce que dit mot pour mot le client. Mais c'est pas notre sujet. Dans le champ dans lequel je suis intervenue à partir des années... du milieu des années 90 à partir d'une histoire très précise en fait. En 1996, un homme, appelons-le Thomas, vient me voir. Et il vient me voir parce qu'il est dans une procédure de divorce. Et il m'explique sa situation. C'est un homme qui depuis vingt ans est marié à une femme. Ils ont eu trois enfants par PMA.

ER : mmh mmh.

CM : Et donc il les a élevés mais en fait il a toujours été homosexuel. Et après vingt ans de mariage ben la chape de plomb... il étouffe quoi. Il veut vivre, tout simplement ! Et il me demande de le défendre. Et c'est à partir de cette histoire-là, de son histoire... j'avais jamais eu de dossier comme ça.

ER : Donc il part avec un homme ?

CM : Oui, peu importe qu'il parte avec un homme. Il est homosexuel. Il a décidé d'assumer son homosexualité. Donc ! Ma démarche à moi ça a été de chercher : qu'est-ce qui avait déjà été rendu comme décision judiciaire sur ce sujet, c'est-à-dire... quel va être euh... d'abord est-ce que le divorce va être prononcé pour faute ? A l'époque ça existait encore, et puis surtout, par rapport aux enfants. (...)

## Rencontre avec PAULINE RONGIER

Avocate qui dédie son cabinet à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants

PAULINE RONGIER : Moi, en fait, je travaille dans les violences faites aux femmes depuis plus de dix ans, mais c'est seulement depuis un an et demi que j'ai découvert en fait cette énorme problématique-là, la problématique, effectivement, des dénonciations d'inceste qui sont portées par le parent auquel l'enfant se confie, qui bien souvent est la mère, et puis cette mère qui fait toute les démarches juridiques, judiciaires, légales en fait ; qui appelle l'état en aide face à cette situation et qui souvent croit en la justice, en plus. Et puis en fait qui se heurte à un refus de, ben de croire les paroles de son enfant et qui se retrouve accusée d'avoir manipulé l'enfant pour avoir ces paroles. Et finalement, la situation est telle qu'il y a un renversement des choses, un retournement de la situation. Dans beaucoup de cas, c'est la mère qui est éloignée de l'enfant. ET parfois même l'enfant est confié en garde exclusive au père qui est dénoncé. Soit l'enfant est placé dans une institution alors qu'il a une mère, qui l'a protégé, à qui il s'est confié...

ÉMILIE ROUSSET : En fait, comment c'est possible, si on peut prendre des dossiers que vous avez en les anonymisant ou pas sur ceux qui sont médiatisés, comme vous voulez euh... en fait comment c'est possible, quand y'a dossier, quand y'a témoignages, prise de parole de l'enfant, et parfois même j'ai lu témoignage de, de...

PR : d'instituteur, de médecin...

ER : Comment c'est possible ? Quels sont les types de dossiers et comment ça se passe ? Pourquoi on en arrive là ?

PR : Alors, la raison pour laquelle ces enfants ne sont pas crus est vraiment très très difficile à comprendre, parce que parfois y'a énormément d'éléments, comme vous le dites. Euh, y'a, effectivement des déclarations d'enfants avec des mots d'enfants, avec des émotions d'enfants, avec des cris d'enfants, avec des... des symptômes physiques quoi... Corporels, de l'énurésie, des régressions, vraiment beaucoup de comportements problématiques, et de déclarations qui sont, en plus, bien souvent signalés par les médecins ou les psychologues ou les écoles. Parfois ça ne part même pas de la mère en fait. Et malgré tout cela, effectivement, eh bien, y'a une forme de déni, de déni judiciaire face à toutes ces révélations. Et... et c'est vrai que, évidemment, le, la raison pour laquelle on en arrive là c'est que finalement la seule stratégie de défense du parent qui est mis en cause, eh bien c'est de dire que son enfant est manipulé par l'autre. Quelqu'un lui a mis ces mots dans la tête, et dans la bouche. Que quelqu'un fait croire qu'il ne va pas bien. Mais que l'enfant va bien. Et c'est cette stratégie de défense. Maintenant, et c'est ce qui est retenu, hein, dans les décisions qui décident de couper l'enfant de la mère et de le mettre chez le père. Ou de couper de la mère et de le mettre en lieu neutre. Maintenant, je trouve ça évidemment aberrant, qu'un tel raisonnement, qui en plus est mis en place par la personne mise en cause, puisse trouver un écho en justice et venir masquer tous les éléments qu'il peut y avoir dans les dossiers. C'est invraisemblable. Alors, est-ce qu'il y a un tabou de l'inceste qui a été brisé dans l'opinion et la société, mais pas encore dans les juridictions, est-ce qu'on est sur une forme de chasse aux sorcières, qui continue ? Quelque chose de très archaïque en fait. Cette idée que la femme est manipulatrice, menteuse, hystérique, et puis y'a aussi, quand même, quelque chose qui me choque beaucoup même dans des

dossiers où il n'y a pas toute cette notion de violence, c'est cette remise en cause, cette critique du lien mère-enfant.

## Rencontre avec HANSU YALAZ

Le cabinet Véronique Chauveau et associé est spécialisé dans l'enlèvement d'enfant international

HANSU YALAZ : Alors c'était au Maroc, j'étais pas encore avocate, je travaillais à l'association, c'était le collectif de solidarité aux mères d'enfants enlevés. Alors je fais une parenthèse, c'est une association qui a été créée dans les années 80, tout ce mouvement associatif, dans les années 80, comme SOS racisme, contre l'excision etc. Et cette association-là, justement, s'occupait des enlèvements vers les zones hors convention de La Haye, c'est-à-dire les zones où on n'a pas de convention, on peut pas faire revenir les enfants. Et en 2006, 2005-2006, j'ai monté un projet avec le ministère de la justice française, le ministère de la justice marocain, pour emmener une dizaine de femmes, françaises, marocaines, algériennes, tunisiennes, peu importe la nationalité, qui avaient leurs enfants retenus au Maroc. Et justement on avait des décisions contradictoires, c'était bloqué. Et avec les deux ministères j'ai organisé ça. J'ai demandé à Royal Air Maroc à titre humanitaire de prendre en charge les billets d'avion, parce que c'étaient des femmes qui n'avaient pas les moyens, même de payer les billets d'avions. On a fait un partenariat avec les Restos du Cœur pour pouvoir payer une partie de l'hôtel, se loger sur place, et la télévision marocaine s'est intéressée à ce projet, et nous a suivis, a fait un reportage et nous a suivis. Donc on est arrivés à Rabat, moi j'ai accompagné des mères à Casa, à Oujda, la présidente de l'association elle est restée à Rabat, y'en a même une qui est partie à ... j'ai fait Casablanca, Rabat, Oujda, je crois que c'est tout. Et y'a une maman, où on ne savait pas, on n'arrivait pas à localiser l'enfant, et elle nous disait : « moi, je veux quand même venir ». Et on s'est dit bon. Elle va au moins venir puisqu'elle en a besoin, pourquoi pas, puis on sait jamais (rires). Faut jamais fermer les portes, c'est un truc de dingue. Donc, on arrive, ta-ta-ta, y'en a qui voient leurs enfants, les procureurs marocains qui nous reçoivent, qui convoquent les pères, en disant vous avez intérêt à respecter les droits de visite de la mère. Donc y'en a qui ont passé une semaine entière à l'hôtel avec leurs enfants qu'elles n'avaient pas vu depuis cinq ans... Et après ils sont repartis avec leurs pères hein. Ça aussi c'est une violence, ça aussi c'est une violence, pour l'enfant, pour la mère. Mais y'a toujours le court terme, le moyen terme et le long terme. Et on peut pas mentir aux gens, il faut pas leur vendre du rêve. C'est dur, mais la vie elle est comme ça. L'enfant grandit. Donc il faut faire des choses, à un moment donné, et voir ce que ça va donner plus tard. Et ça donne des choses. Positives. Donc, on fait tout ça, et cette femme qui nous accompagne dont on n'a pas de trace pour son enfant, tout à coup y'a le procureur qui m'appelle et il me dit, maître, il faut que je vous. Euh, Madame Yalaz, il faut que je vous parle, on a retrouvé la trace de l'enfant de madame... alors je me souviens plus de son nom. Ça va me revenir mais je me souviens plus de son nom.

ÉMILIE ROUSSET : toute façon il vaut mieux pas... c'est mieux d'anonymiser...

AY : Oui, mais pour moi c'est important parce que... c'est pas juste une histoire, c'est quand même du vécu, mais j'ai un peu de mal avec les noms. Et euh... je dis : « mais comment ça ? » Et en fait, on est passé à la télé. Et cette femme, elle a été interviewée à la télé. Et elle a donné le nom de son enfant. Et elle a montré la photo de son enfant. Y'a une famille qui a vu la photo et qui a dit, mais il s'appelle pas comme ça, il s'appelle comme ça. Donc ils ont appelé la police pour dire « on le connaît, cet enfant ! Mais il a un autre nom. » Parce que le père avait changé l'état civil pour l'inscrire à l'école. C'est pour ça qu'on ne le retrouvait pas. Et alors figurez-vous qu'elle, elle est rentrée avec son enfant. Alors que les autres... Elle, elle est rentrée en France avec son enfant. Et là, j'ai vu un gamin, c'était terrible. J'ai vu un... (soupir) j'ai vu un...

ER : J'ai la chair de poule quand vous me racontez cette histoire.

AY : (pleure)... ça fait longtemps pourtant.

ER : (pleure) Moi aussi, je suis très émue de ce que vous racontez.

AY : J'ai vu un gamin de 13 ans, se comporter comme un gamin de deux ans sur les genoux de sa mère. Vraiment, c'était incroyable. Il caressait la joue de sa mère en permanence, il touchait ses cheveux, il était assis sur... Il avait 13 ans ! Un gaillard de 13 ans ! Il était sur les genoux de sa mère, même dans l'avion c'était compliqué, de le mettre à coté de... Non mais c'était incroyable. Mais (rires) j'en ai d'autres des histoires comme ça...



## **Contacts**

### **Jean-Michel Hossenlopp**

Directeur adjoint

[jm.hossenlopp@cdnorleans.com](mailto:jm.hossenlopp@cdnorleans.com)

+ 33 (0)6 16 74 57 80

### **Fatou Radix**

Chargée de production et de diffusion

[fatou.radix@cdn-orleans.com](mailto:fatou.radix@cdn-orleans.com)

+ 33 (0)6 35 42 36 46